

VOTRE IP VOUS INFORME L'ELAGAGE A PROXIMITE DES OUVRAGES ELECTRIQUES

Le saviez-vous ?

Les branches d'un arbre, situées à proximité d'une ligne électrique sous tension, dès qu'elles approchent à moins d'un mètre*, peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture et la chute de câbles ou entraîner des accidents corporels graves. Il est donc nécessaire d'élaguer, ou de faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

Enedis a entrepris depuis 2011 un renforcement de ses campagnes d'élagage sur l'ensemble de la région Alpes (départements de Savoie, Haute-Savoie et Isère) en engageant chaque année plus de 7 millions d'euros sur un nombre important de communes. Ces travaux programmés sur plusieurs années, s'ils ne solutionnent pas les avaries liées aux incidents climatiques de grande ampleur, permettent d'améliorer la qualité de fourniture d'électricité avec une moyenne de 63 minutes d'indisponibilité par an et par habitant observée en 2016 sur la région Alpes.

Votre responsabilité

Le propriétaire ou l'occupant a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété afin d'assurer une distance suffisante entre les branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés et fossés) et la ligne située sur le domaine public. L'objectif est d'éviter des incidents sur le réseau et la gêne occasionnée pour les riverains.

L'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT** sur

www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

*Arrêté interministériel du 17 mai 2001

** Déclaration de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de travaux)

Enedis - Direction régionale Alpes
4 boulevard Gambetta
73000 CHAMBERY
enedis.fr

Retrouvez-nous sur Internet



enedis.fr



[enedis.officiel](https://www.facebook.com/enedis.officiel)



[@enedis_alpes](https://twitter.com/enedis_alpes)



[enedis.officiel](https://www.youtube.com/enedis.officiel)

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 euros
R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement



Elaguez en toute sécurité

Il est vivement recommandé de :

- Ne pas s'approcher ou approcher un objet à moins de 3 mètres d'une ligne.
- Ne pas toucher les fils, même s'ils sont tombés à terre.
- Ne pas commencer l'élagage avant d'avoir reçu la réponse d'Enedis suite à votre déclaration de travaux.

Si vous repérez une situation dangereuse,
contactez immédiatement le
09 726 750 + n° du dpt
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)